

INITIATEUR MOTOCYCLISME

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Le CQP initiateur est un certificat délivré par la Fédération Française de Motocyclisme
Code CPF salarié 138828 et tout public 162838

OBJECTIF

Les débouchés, le public

Le marché de l'emploi sportif est en essor régulier. Les parents sont de plus en plus exigeants et rigoureux dans le choix des activités pratiquées par leurs enfants. L'offre sportive est de plus en plus concurrentielle. Il convient aujourd'hui plus que jamais de promouvoir des activités de qualité, où la qualification et la permanence de l'encadrement sont gage de sérieux, de respect des règles de sécurité et d'environnement sans exclure l'aspect ludique et le plaisir de pratiquer en toute convivialité.

- Vous désirez vous investir occasionnellement et bénévolement dans votre club,
- Vous souhaitez faire de l'enseignement du sport motocycliste votre métier,
- Vous voulez transmettre votre expérience et votre passion de la moto ou du quad

Prérogatives, limite d'exercice et durée de validité

Encadrement en autonomie des activités du motocyclisme de l'initiation jusqu'à l'approche de la compétition (en dehors de tout objectif de perfectionnement sportif ou d'entraînement à des fins compétitives) sur des sites non ouverts à la circulation publique. Les activités de guidage (encadrement de balades ou de randonnées) sur voies ouvertes à la circulation publique sont exclues du champ d'exercice du titulaire du CQP « Initiateur en motocyclisme ». Au regard de la situation professionnelle visée par le titulaire du CQP, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement correspond à un volume horaire de travail à temps partiel de 400 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel sur l'activité d'encadrement, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II. 1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter un professionnel titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II. 1 du code du sport.

PUBLIC CONCERNE

Le stagiaire doit être âgé d'au moins 18 ans, être titulaire du PSC1 (ou équivalent)
Etre en possession à l'entrée en stage d'une licence FFM compétition ou entraînement (de plus de 15j). Le stagiaire doit posséder et justifier d'un niveau de pratique régulier validé par un test de maniabilité lors de l'entrée en formation. Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la moto

ADMISSION - FRAIS PEDAGOGIQUES

Le coût de la formation est de 16,10€/h, il peut être pris en charge selon votre statut

Salarié : par votre employeur dans le cadre du plan interne de formation, par le fonds d'assurance formation dans le cadre d'un CPF ou d'un CIF

Demandeurs d'emploi prenez contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale.

Particuliers : financement individuel par UC possible. (Le CFPPA peut vous fournir un devis.)

Cette formation peut être suivie dans le cadre de contrat de professionnalisation, d'un CARED...

Les réservations sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription au centre de formation.

La participation aux épreuves d'admission est gratuite pour tous les candidats

Les participants doivent prévoir une tenue de moto adaptée

Les stagiaires peuvent utiliser leur moto, mais la location de moto est possible (payant)

ORGANISATION

Durée 245 h en formation en centre en 8 modules organisés sur 7 semaines

Chaque UC fait l'objet d'une épreuve d'évaluation. Les évaluations sont regroupées en fin de stage. Les candidats gardent le bénéfice des UC acquises durant 3 ans et peuvent les repasser sur cette période. Vous devrez compléter votre formation par 60 heures de stage en situation chez un tuteur professionnel (deux modules de 30 heures au moins).

Le 1er stage pratique d'une durée minimale de 30h a lieu dès la fin de formation des UC 1-4-5

Le 2ème stage pratique d'une durée de 30 heures en fin des autres UC

Votre durée de formation peut être adaptée selon vos expériences ou vos formations (allègements ou dispenses). Une journée de test d'entrée en formation permet de vous positionner de construire votre parcours de formation.

Nous proposons deux sessions chaque année une session de printemps et une session d'automne.

La date de certification définitive est fixée par la FFM en fin de session, elle peut être modifiée pour raison climatique.

CONTENU

Entrée en formation	Test conduite et questionnaire juridique	7 h
UC1 Animation	Etre animateur d'une séance pour débutant	35 h
UC2 Ludique1	Animer une séance par l'intermédiaire d'un jeu	35 h
UC2 Ludique2	Mettre en place des séances d'apprentissage (Guidons et CASM)	35 h
UC3 Initiat/Loisirs TT	Analyse des fondamentaux en Tout-Terrain	35 h
UC3 Initiat/Loisirs Trial	Analyse des fondamentaux en Trial	35 h
UC3 Initiation/Loisirs	Analyse des fondamentaux en Quad et vitesse	35h
UC4 Réglementation	Connaître le cadre réglementaire	15 h
UC5 Mécanique	activités moto et les bases en mécanique	20 h
Stage préparatoire et Certification	Examen final	14 h
	Stage en situation	60 h

CONTACTS

La formation est encadrée par des moniteurs expérimentés diplômés par la FFM

M FILLIT Christian Titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1er degré option motocyclisme. Formateur au sein de la FFM

M BAYLE Cyrille, titulaire d'un Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire et Sport « perfectionnement sportif » motocyclisme

PRATIQUE

Le lieu de formation se situe à Yssingaux en Haute Loire, à 50Km de St Etienne, facilement accessible par la RN88 2x2

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole d'Yssingaux est situé à 800m du centre ville en direction de Queyrières. Il est annexé au Lycée Agricole George Sand.

Les stagiaires disposent d'un vaste parking gratuit, le centre est accessible par les transports en commun.

Le circuit d'AMAVIS, support des travaux pratiques se situe à 3km du centre

Le circuit kart et vitesse de St Paulien est à 40' du CFPPA

Le centre dispose d'un garage fermé et d'un atelier d'entretien

Restauration hébergement : Les stagiaires peuvent bénéficier d'un accès au service de restauration du lycée agricole, des hébergements sont disponibles à proximité immédiate du centre.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Monsieur FILLIT - Responsable de formation

Tel : 04. 71. 65. 70. 69. Courriel : cfppa.yssingaux@educagri.fr

Juin 2017